



**Directives disciplinaires aux parents des élèves
de Petite Section (PS) et Moyenne Section (MS) au cycle Maternel**

- **Rentrée des PS : Lundi 24 septembre et mardi 25 septembre.**
Ces deux jours, les parents restent en classe avec leurs enfants.
- La rentrée se fera avec les parents selon les modalités suivantes :
Les élèves dont le nom de famille commence par la lettre A jusqu'à la lettre H viennent **uniquement** de **8h00 à 10h00**. (porte n°10)
Les élèves dont le nom de famille commence par la lettre I jusqu'à la lettre Z viennent **uniquement** de **10h30 à 12h30**. (porte n°10)
- **Mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 septembre** : horaire de 7h25 jusqu'à 12h00 (sans les parents).
- **À partir du lundi 1^{er} octobre**, les élèves rentrent en classe par la porte n°10, sans les parents selon l'horaire régulier : **de 7h25 jusqu'à 14h15**, ils sortiront par la porte n° 9.
Ce jour-là les élèves inscrits au transport scolaire du Collège, viennent par leurs propres moyens et rentrent chez eux en autocar.

- **Rentrée des MS : Lundi 24 septembre.**
Ce jour-là, les parents restent en classe avec leurs enfants.
- La rentrée se fera avec les parents selon les modalités suivantes :
Les élèves dont le nom de famille commence par la lettre A jusqu'à la lettre H viennent **uniquement** de **8h00 à 10h00**. (porte n°10)
Les élèves dont le nom de famille commence par la lettre I jusqu'à la lettre Z viennent **uniquement** de **10h30 à 12h30**. (porte n°10)
- **Mardi 25, mercredi 26, jeudi 27 et vendredi 28 septembre** : horaire de 7h25 jusqu'à 12h00 (sans les parents).
- **À partir du lundi 1^{er} octobre**, les élèves rentrent en classe par la porte n°10, sans les parents selon l'horaire régulier : **de 7h25 jusqu'à 14h20**, ils sortiront par la porte n°12.
Ce jour-là les élèves inscrits au transport scolaire du Collège, viennent par leurs propres moyens et rentrent chez eux en autocar.

Les élèves seront surveillés :

- dans la grande cour du Petit Collège jusqu'à 14h45
- sous le préau de la Bâtisse Centrale jusqu'à 15h00

En cas d'urgence, pour retirer un élève avant l'heure de la sortie, il faudra prévenir la Responsable du cycle maternel, qui lui délivrera un permis de sortie.

N.B : La surveillance au Collège est assurée de 7h00 jusqu'à 15h00. En dehors de ces heures-là, le Collège n'est pas responsable des élèves.

Le respect des horaires est indispensable pour que l'élève s'adapte et progresse.

Uniforme :

L'uniforme du Collège est obligatoire.

- À acheter obligatoirement du Collège :
 - Pantalon bleu marine (avec élastique) pour les garçons et les filles.
 - Jupe de l'uniforme pour les filles (obligatoire pour les jours de cérémonie).
 - Polo (Tenue d'été), Chemise à manches longues et Pull (Tenue d'hiver).
 - Tablier marqué des nom et prénom de l'élève brodés à droite (Obligatoire dès le premier jour)
 - Sac de goûter obligatoire pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la cantine.
 - Petit cartable.
- À acheter de l'extérieur :
 - Sous pull blanc ou bleu-marine.
 - Chaussures (en cuir ou en toile, de couleur foncée unie, sans garniture et de préférence sans lacets).
 - Chaussettes blanches ou bleu-marine.
 - Veste (de couleur grise, noire ou bleu-marine) sans garnitures.

N.B : Les shorts et les pantacourts sont interdits.

Cantine :

L'inscription à la cantine au Collège est facultative.

La cantine propose : une collation et un repas chaud.

Chaque enfant aura : à 10h00 un sandwich.

à 12h00 un plat chaud et un biscuit ou un fruit.

Tarif : 1.245.000 L.L par an.

N.B : Remplir le coupon réponse en document annexe, au cas où vous désirez inscrire votre enfant à la cantine.

Les élèves qui ne sont pas inscrits à la cantine du Collège devront avoir un sac de goûter (obligatoire à acheter du Collège) marqué de leurs nom et prénom et dans lequel ils mettent : sandwich, biscuits et fruits seulement.

Les friandises sont strictement interdites (chips, bonbons, chocolats, confiserie, jus, etc...)

N.B : Prévoir 2 grandes serviettes de table marquées des nom et prénom de l'élève.

L'eau du Collège est potable, mais pour ceux qui le désirent, la gourde est permise.

Assurer à la rentrée, l'envoi de :

1. Vêtements de rechange :

- culotte, flanelle et sous-pull.
- chaussettes.
- pantalons et collants.

N.B : - *Vêtements de rechange en double uniquement pour les P.S.*

- *Les bodys sont strictement interdits pour les filles.*

2. Deux boîtes de mouchoirs en papier (kleenex).

3. Deux grandes boîtes de lingettes (Wet Wipes).

4. Deux photos passeport (uniquement pour les M.S)

Remarques :

- Le port de bijoux et d'objets précieux ou dangereux n'est pas permis.
- Le Collège n'est pas responsable des objets perdus.
- Toutes les affaires doivent être marquées des nom et prénom de l'élève (y compris les vêtements, veste, anorak, bonnet, gants, gourde, etc...).

Le carnet de liaison

Le carnet de liaison **dans le cycle maternel** est un document primordial qu'il faudra vérifier tous les jours.

1. Pour la correspondance entre les parents et la Direction :

- Justification des absences.
- Demande de rencontre avec les éducatrices.

2. Pour le travail demandé à l'élève (occasionnellement).

Remarque: Les rendez-vous chez le médecin ne doivent pas être pris durant les heures de classe.

Si le cas se présente, l'enfant ne devra pas venir à l'école ce jour là.

Informations:

- Le centre d'études et de loisirs poursuit ses activités pour les élèves des cycles Maternel, Primaire I, Primaire II et complémentaire pour l'année scolaire 2018 - 2019.
- Le centre "Sagesse Plus" poursuit également ses activités pour les bilans et les services de rééducation en orthophonie, psychomotricité et orthopédagogie.

La Direction



Nous vous prions de bien vouloir remplir les 2 coupons ci-joints et de les déposer au plus tard le jour de la rentrée à l'accueil du Petit Collège (porte n°10).

Nous soussignés
désirons inscrire notre enfant en classe de à la cantine.

Remarques :

- Vous êtes priés de régler le montant fixé au début de chaque trimestre.
- Pour les enfants inscrits à la cantine, le Collège assure des sandwiches pour la 1^{ère} semaine de la rentrée.
- Les repas chauds ne seront servis qu'à partir du lundi 1^{er} octobre (en attendant l'adaptation de vos enfants à leur nouveau cadre scolaire). Le menu détaillé vous sera communiqué chaque mois.

N.B : L'inscription à la cantine se fait au début de chaque trimestre.

En cas de désistement les frais de l'inscription à la cantine ne seront pas remboursés.

Date

Signature des parents



Je soussigné

père/ mère de l'élève en classe de PS MS

tuteur légal(e) de l'enfant autorise la ou les personnes dont les noms, prénoms et numéros de téléphone suivent à venir chercher mon enfant de l'école :

Père :

Mère :

Nom (s) et prénom(s) de la (des) personne(s) chargée(s) de chercher mon (mes) enfant(s) :

.....

Tel :

.....

Tel :

Date

Signature des parents